

Ainsi, l'année dernière, au cours de l'exercice financier 1985-1986, le Parlement du Canada a affecté 56.5 millions de dollars au développement économique des autochtones. Cette année-ci, il doit y affecter près de 63 millions. C'est avec intérêt, je pense que les Canadiens apprendront que, sur ces 63 millions de dollars, 50 millions seront transférés sous forme de subventions et de contributions au développement économique des autochtones, mais que le ministère gardera les 13 millions de dollars qui restent pour ses frais d'administration du développement économique.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a guère obtenu de succès dans le développement économique des autochtones. Son bilan à cet égard est décevant et décourageant. Nous commençons à nous demander si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait vraiment s'occuper le moins possible de développement économique.

Le rapport du groupe d'étude sur les Indiens et les autochtones présenté dans le cadre des rapports du groupe de travail Nielsen ne contient pas grand-chose de valable, mais on y trouve cette observation, en passant. A propos du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, on y lit en effet ceci :

Dans un ministère qui se charge du bien-être des gens du berceau jusqu'au tombeau, les pressions pour fournir de l'aide sociale sont plus irrésistibles que les pressions économiques.

Les parlementaires qui siègent au comité parlementaire ont depuis longtemps l'impression que le ministère préférerait probablement que les autochtones qui sont de son ressort demeurent dans un état de dépendance plutôt que de se libérer grâce à des programmes de développement économique réalisables. Lorsque le comité spécial sur l'autonomie des Indiens a parcouru le Canada il y a quelques années, nous avons entendu beaucoup de témoignages laissant entendre que les Indiens voulaient sortir de ce cycle de dépendance, de cet état d'assistés sociaux, mais en même temps, à tout instant, ils semblent être frustrés dans tous leurs efforts de développement économique.

Les députés trouveront peut-être intéressant un exemple parmi tant d'autres de cet état de fait dont le comité spécial a eu connaissance en Alberta. D'après les témoignages entendus, on devrait permettre aux gouvernements autochtones d'établir leurs propres priorités et lignes directrices. L'un des leaders nous a exposé le cas suivant. Une bande indienne du nord-est de l'Alberta avait pris en charge le programme de développement social, c'est-à-dire l'argent de l'aide sociale. Le conseil de bande recevait l'argent et se chargeait d'appliquer le programme. On lui avait dit de l'appliquer selon les lignes directrices établies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en consultation avec les autorités provinciales. Les membres de la réserve ne voulaient pas tant toucher des prestations d'aide sociale en soi, ils voulaient du travail. Lorsque le conseil de bande a pris le programme en charge, il a établi ses propres lignes directrices fondées sur ses propres priorités. Il a fait travailler les gens, par exemple. Si un membre avait droit à \$100 d'aide sociale par mois, le conseil de bande exigeait qu'il travaille pour gagner ce montant. Le conseil a jugé bon de faire travailler les membres de la réserve

Pouvoir d'emprunt—Loi

à des projets d'embellissement communautaire. Cette décision a eu des effets d'une grande portée en se répercutant même sur les enfants. Voyant leurs parents travailler, les enfants se sont mis à fréquenter l'école avec beaucoup plus d'assiduité. Cet état de choses s'est poursuivi durant un certain temps jusqu'à ce que quelqu'un de la hiérarchie au ministère fasse remarquer au conseil de bande qu'il ne pouvait pas faire travailler les gens pour toucher leurs prestations. Quelle contradiction dans les termes!

A l'échelon fédéral, il y a des programmes de création d'emplois, si bien que les gens ne devront pas demander de l'assistance sociale. Ces programmes existent depuis longtemps et ils existent toujours sous différentes appellations. Quand aux Indiens par contre, nous les empêchons d'instaurer les programmes de création d'emplois qu'ils veulent avec les paiements de transfert destinés au développement social. Le ministère a dit à cette bande de l'Alberta qu'elle enfreignait les directives du Conseil du Trésor et qu'elle devait arrêter, ce qu'elle a fait. Le contrat portant sur le transfert de l'argent destiné au développement social a été déchiré et les Indiens ont recommencé à recevoir automatiquement les chèques d'Ottawa par la poste. Cet exemple montre comment le développement social est constamment enrayeré à la source.

C'est pourquoi il y a plusieurs années, avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, on a beaucoup discuté de ce que nous pourrions faire pour briser le cercle vicieux de la pauvreté dans lequel se trouvent les Indiens et les autochtones. On a proposé de consacrer beaucoup d'argent sur une période de temps relativement courte—sur cinq ans dans ce cas-ci, et la somme se chiffrait à 345 millions—à un programme de développement économique chez les autochtones. Le gouvernement précédent a mis beaucoup de temps à se décider. Il a beaucoup tardé avant d'accepter que le programme aille de l'avant. Il y avait une ou deux règles soigneusement établies. La première, c'est que le programme ne devait pas relever du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je crois avoir expliqué pourquoi. Le programme est passé au département d'État aux Petites entreprises. Puis, on a pensé que ce serait une bonne idée de le faire sortir d'Ottawa, car dans la capitale nationale règne parfois une mentalité qui ne convient pas aux différentes régions. Le programme devait par conséquent être administré de Winnipeg. Le conseil d'administration devait être composé d'Indiens et d'autochtones. Il devait atteindre un degré d'indépendance comme on n'en avait encore jamais vu à ce moment-là dans le secteur du développement économique.

● (1230)

Je vais dire aux députés ce qui s'est passé. L'année dernière le Parlement a affecté 110 millions à ce programme, sous le nouveau gouvernement. Le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Bissonnette) n'en a dépensé que 20, dont 11 millions en frais d'exploitation, frais généraux et frais d'administration. Une somme de 9 millions seulement a été consacrée à des projets indiens et autochtones—9 millions seulement!